

## **CH\_VB 83.017 vom 19. April 1983**

Bundesverwaltung, 1983-04-19, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_83.017](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_83.017)

FR: CH\_VB 83.017 du 19 avril 1983

IT: CH\_VB 83.017 del 19 aprile 1983

### **Erwägungen**

#### **E. 23**

février 1983 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Aubert Le chancelier de la Confédération, Buser 1983-123 37

Vue d'ensemble Par le présent programme des constructions de 1983, nous vous proposons l'ouverture des crédits d'engagement suivants: pr. - Ouvrages militaires et installations 567 570 000 - Acquisitions de terrain

#### **E. 27**

550 000 - Crédits additionnels

#### **E. 30**

400 000 Total général 455740000 Les projets de construction ont été choisis au premier chef selon l'ordre d'urgence et l'état des préparatifs techniques. Les crédits d'engagement serviront, pour plus d'un tiers, à la construction ou à la réfection d'ouvrages destinés à l'instruction. 108 millions de francs sont consacrés au projet important de la place d'armes de Rothenlurm. L'école des troupes légères pourra être dès lors transférée de Schwytz sur un terrain qui se prête à une instruction plus efficace des explorateurs et des cyclistes. La participation de la Confédération à la réfection et à la modernisation des casernes de Colombier et d'Aarau permettra d'adapter les installations aux exigences modernes. Des ouvrages supplémentaires réalisés sur la place d'armes de Mets couvriront divers besoins de locaux tant des troupes de forteresse que de l'administration. Les crédits d'engagement demandés au chapitre des ouvrages fortifiés et de commandement serviront principalement à financer des travaux permettant de renforcer le terrain dans nos secteurs de défense importants. Une part notable des crédits demandés sera consacrée à l'aménagement des ouvrages que requiert le nouveau matériel de guerre. Ces ouvrages doivent être réalisés de toute urgence pour permettre la mise en état des systèmes d'armes correspondants. Il s'agit principalement de moderniser et d'adapter l'infrastructure des bâtiments sur des aérodromes militaires, pour les besoins de l'avion de combat Tiger, ainsi que de construire un magasin à munitions souterrain dans lequel sera stockée la munition complémentaire pour les obusiers blindés, de la troisième série. D'autres points forts concernent les ouvrages affectés à la logistique; il y a lieu de construire un parc de matériel centralisé à Bilten, dans lequel il sera possible de stocker et de gérer de manière moderne le matériel de fortifications, ainsi que de procéder à la réfection des ateliers à Buochs-Ennetburgen aux fins d'améliorer les conditions de travail. Il importe, pour l'Office fédéral de la technique d'armements, d'agrandir l'installation d'essai des chars et de compléter l'installation JEMN de Lattigen. 38

Les efforts visant à adapter les ouvrages et installations militaires aux exigences de la protection des eaux sont poursuivis. Les crédits prévus pour acquérir des terrains servent

principalement à acheter les biens-jônnds dont ont besoin les places d'armes, de tir et d'exercice, ainsi que l'Office fédéral des aérodromes militaires, l'Intendance du matériel de guerre et le corps des gardes-fortifications. Plusieurs crédits additionnels sont demandés en raison de frais supplémentaires dus au renchérissement ou aux difficultés survenues lors des travaux. La part principale des crédits demandés pour les usines d'armement est réservée à la construction d'une halle d'intégration avec installation pour l'organisme de protection d'établissement à Thoune, ainsi qu'à la reconstruction de l'installation de mélange de la poudre lubulaire courte de la Fabrique de poudre de Wimmis. Nous vous proposons, en outre, d'ouvrir des crédits pour la construction d'un dépôt de poudre et d'un bâtiment de polissage et de découpage pour la Fabrique de poudre de Wimmis. Les intérêts de la protection de la nature, du paysage et des sites ont été autant que possible pris en considération, aussi bien quant à l'emplacement que pour résoudre les problèmes de construction. A cet effet, une collaboration étroite a été instaurée entre les organes techniques de la Confédération, des cantons et des communes. Le programme des constructions de 1983 prévoit des crédits d'engagement s'élevant au total à 455 740 000 francs. A noter que 30400 000 francs seront, financés par les comptes d'exploitation des usines d'armement et les crédits de paiement correspondants seront demandés dans le budget annuel de l'Office fédéral de la production d'armements. 39

Message I Constructions militaires II Constructions destinées à l'instruction Dans le rapport du 16 septembre 1981 sur la situation et la planification dans le domaine des places d'armes, d'exercices et de tir (FF 1981 III 447), nous vous avons exposé les besoins futurs en matière de constructions destinées à l'instruction. Ces besoins sont dus principalement à l'introduction de nouvelles armes et au renforcement de la mécanisation de l'armée. Aux fins d'être en mesure de donner à la troupe la meilleure instruction possible, il importe, en collaboration avec les gouvernements cantonaux intéressés, d'adapter aux exigences actuelles les vieilles casernes, notamment celles qui se trouvent sur des places d'armes cantonales, de moderniser les places de tir et d'exercice et de regrouper sur une nouvelle place d'armes une école de recrues aujourd'hui répartie sur plusieurs stationnements. Les projets de construction qui vous sont soumis ci-après restent dans les limites des disponibilités financières de la Confédération; ils ne permettront de couvrir que les besoins les plus impérieux. III Construction d'une place d'armes à Rothenthurm (108000000fr.)

111.1 Généralité's La réalisation de l'organisation des troupes 61 s'est traduite par une augmentation soudaine des unités mécanisées qui ont passé de 33 à 90. Faute de place, seules les écoles des troupes mécanisées et les écoles des troupes de soutien et de réparation peuvent encore être instruites sur la place d'armes de Thoune. Il a fallu chercher des stationnements à l'extérieur de Thoune pour les troupes légères. C'est ainsi qu'une nouvelle école des troupes légères a été créée en 1965. Elle a été logée dans un cantonnement appartenant à la commune de Schwytz. Par manque d'espace et de possibilités d'instruction, il a fallu, par la suite, occuper des stationnements complémentaires, notamment à Goldau et à Rothenthurm. Vu qu'il y a des places d'exercice et de tir disponibles à Rothenthurm, une unité de l'école de recrues des troupes légères de Schwytz a toujours été stationnée à cet endroit. L'insuffisance de locaux d'enseignement, la pénurie d'installations d'instruction, le trop faible nombre de cantonnements et de longs déplacements entravent l'instruction et la marche du service. Dès lors, en 1973, une commission de planification a été chargée de rechercher un emplacement pour l'aménagement d'une nouvelle place d'armes, destinée à cette école de recrues, dans la région de Schwytz-Rothenthurm. Outre les autorités des cantons de Schwytz et de Zoug, le Département militaire fédéral et les communes

intéressées, les corporations, les services techniques cantonaux et les organes de la protection de la nature étaient 40

représentés dans cette commission. En 1974, celle-ci a proposé un programme d'ensemble en vue de la création d'une nouvelle place d'armes à Rothenthurm. Le choix de l'emplacement a été dicté par la présence, à proximité immédiate du périmètre prévu des casernes, d'un terrain bien approprié à l'instruction des explorateurs et des cyclistes. La convention passée en 1978 entre les cantons de Schwytz et de Zoug d'une part, et la Confédération d'autre part, au sujet de la création et de l'exploitation d'une place d'armes dans les communes de Rothenthurm et d'Oberägeri constitue la base juridique de la réalisation de cette nouvelle place d'armes.

### 111.2 Conception

Les deux écoles de sous-officiers et de recrues des troupes légères qui seront stationnées annuellement sur la place d'armes de Rothenthurm permettront d'instruire les explorateurs et les cyclistes, ainsi que les tireurs d'engins guidés antichars. Entre ces écoles, la place d'armes sera aussi disponible pour les cours de répétition, notamment de l'infanterie et des cyclistes. Les casernes seront construites comme prévu au nord de Rothenthurm, dans la région située entre la «première et la deuxième Altmatt». Elles seront structurées en trois secteurs: instruction et intendance, cantonnements et subsistance, ainsi que sports et loisirs. Une voie d'accès sera aménagée sans croisements à partir de la route cantonale

Biberbrugg-Rothenthurm. Le terrain d'instruction comporte deux secteurs: le «terrain d'infanterie» doté des installations proprement dites pour l'instruction au combat et les exercices de tir et le «terrain d'exploration», destiné à l'instruction spécifique des explorateurs et à l'entraînement au combat à l'échelon de la section et de la compagnie.

### 111.3 Projet

L'Office des constructions fédérales a invité, en décembre 1979, huit architectes du canton de Schwytz à participer à un concours d'idées. Au départ déjà, une importance particulière a été attribuée à l'intégration harmonieuse des bâtiments dans la zone rurale avoisinante. Composé de représentants de l'Office des constructions fédérales, du Département militaire fédéral, des cantons de Schwytz et de Zoug, ainsi que de spécialistes de la branche, le jury a demandé, après une première appréciation, le remaniement des projets classés premier à quatrième. A l'issue d'un nouvel examen approfondi, le jury a proposé de charger le lauréat d'élaborer le plan d'ensemble. Vu que celui-ci n'a pas pu assumer cette tâche, l'Office des constructions fédérales a alors été amené, en qualité de coordinateur central, à répartir la planification et l'établissement des projets entre plusieurs architectes et ingénieurs schwytois et zouglois. 41

Les trois secteurs des casernes comprennent les ouvrages suivants: Instruction et intendance: - bureaux pour le commandement de la place d'armes et de l'école, locaux de travail et chambres pour les instructeurs; - salles de théorie, avec une salle de projection de films; - magasins et ateliers pour l'intendance de la place d'armes et de l'arsenal; - locaux de garde et d'arrêts, ainsi que locaux pour la poste de campagne; - ateliers de réparation des véhicules, halles de stationnement et d'instruction, places pour le service de parc, réservoirs, dépôt de carburants et places de parc; - bâtiment pour le personnel comportant deux logements de service et des chambres pour le personnel de la cantine, situé à l'extérieur du périmètre. Cantonnements et subsistance: - logements des cadres et de la troupe; bureaux de compagnie et installations sanitaires; - cuisines de la troupe, avec annexes et dépôts de vivres, réfectoires; - infirmerie; - installation pour les rétablissements et places de rassemblement; - abris pour 400 personnes. Sports et loisirs: - halle à usages multiples, places de jeux et installations de sport; - centre de loisirs avec cantine pour les

militaires et les civils. Le casernement pourra héberger 552 militaires, instructeurs, agents et auxiliaires d'intendance. Les bâtiments de plusieurs étages seront construits le plus près possible d'une colline en s'harmonisant avec le relief du terrain. Les ouvrages en matériau léger seront échelonnés dans la plaine. De préférence, le bois sera utilisé comme matériau de construction. On obtiendra ainsi un complexe cohérent qui s'insérera dans le paysage. L'emplacement choisi en vue de tenir compte des exigences de la protection du paysage et l'architecture des bâtiments entraîneront des frais supplémentaires de l'ordre de quelques millions de francs. Le «terrain d'infanterie» sera équipé d'installations de tir au fusil d'assaut et au pistolet, de magasins de munitions et de cibles, d'installations pour la défense antichar et pour la lutte rapprochée antichar. Il comportera en outre des aménagements pour le lancement de grenades à main, le combat de localité ainsi que le combat en nids de résistance et en tranchées. Dans le «terrain d'exploration», il importe de renforcer le réseau des routes existantes et d'aménager des positions d'armes et des cibles adéquates dans la pente des butts. 42

111.4 Acquisition de terrain En accord avec la Confédération et les cantons de Schwytz et de Zoug, l'examen des acquisitions de terrain a été confié à une commission. Cette procédure est conforme à l'accord passé en août 1978 entre les parties susmentionnées. Les crédits ouverts par les arrêtés fédéraux concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain, de 1977 à 1980, ont permis d'acheter, de gré à gré, jusqu'à la fin de 1980, quelque 218 hectares de terrain sur les 354 hectares nécessaires à la place d'armes de Rothenthurm. Quatre des six corporations intéressées et de nombreux particuliers ont vendu à la Confédération le terrain dont elle a besoin. Trois agriculteurs ont pu poursuivre leur activité grâce aux terrains qui leur ont été fournis en compensation dans une autre région. En outre, la Commission pour l'acquisition de terrain s'est efforcée, par la voie de compensation en nature, de créer des domaines arrondis pour divers propriétaires fonciers disposés à négocier. Un regroupement parcellaire de grande envergure a toutefois échoué en raison de l'opposition des propriétaires fonciers. Il n'a malheureusement pas été possible d'acheter à l'amiable l'ensemble des biens-fonds. La coopérative de Rothenthurm et la corporation d'Oberägeri ont notamment refusé de vendre le terrain nécessaire à la place d'armes. La procédure d'expropriation a donc dû être ordonnée en décembre 1982. Des arrangements peuvent encore être passés d'un commun accord pendant la procédure d'expropriation. 111.5 Protection de la nature Une superficie supérieure à 70 pour cent de la tourbière est située à l'extérieur du périmètre de la place d'armes et une autre, correspondant à 25 pour cent, continuera d'être exploitée par l'agriculture. La surface requise par les casernes n'est que de 1,5 pour cent. On tiendra compte non seulement du maintien de l'agriculture dans sa forme actuelle, mais également des intérêts de la protection de la nature. Des arrangements protégeant le paysage du marais ont été pris avec les cantons de Schwytz et de Zoug, ainsi qu'avec la Ligue suisse pour la protection de la nature. La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage a approuvé, sous certaines conditions, le projet de place d'armes; en outre les autorités fédérales de la protection de la nature sont représentées dans la commission du projet. L'établissement des projets et les travaux de construction seront de plus suivis par un spécialiste de la protection de la nature. Après la mise en service de la place d'armes, une commission spéciale sera aussi constituée; elle aura pour mandat de s'assurer en permanence que la zone protégée est maintenue à l'intérieur du périmètre appartenant à la Confédération, ainsi que de faire comprendre à la troupe l'importance particulière de ce marais. La pratique sportive du ski de fond entre Rothenthurm et Biberbrugg est garantie. 43

Si des exercices militaires devaient être effectués dans le «terrain d'exploration», la piste passerait alors au sud du périmètre des casernes. Des adaptations adéquates à l'échelon des bâtiments sont prévues. Les expériences faites à propos de places d'armes comparables permettent d'estimer à 22 le nombre des agents qui seront nécessaires pour son exploitation. L'effectif supplémentaire ne pourra toutefois être établi définitivement qu'après la mise en service de la nouvelle place d'armes. Frais annuels du personnel et charges d'exploitation: Fr. Fr. Frais du personnel - 1 220 000 Charges d'exploitation - Nettoyage des bâtiments 20 000 - Entretien des abords 50 000 - Adduction et égouts 490 000 - Maintenance et services 90 000 - - Autres charges 20 000 670 000 1 890 000 Coûts Terrain Travaux préparatoires , . Bâtiments .... Equipements d'exploitation , , , Aménagements extérieurs . . . . Frais secondaires . . . . Approvisionnement centralisé Imprévu Ameublement Total Crédit d'engagement Ca-scms Fr. 13 195 100 38 583 500 5281 800 12 979 000 2834200 3 428 400 3 508 000 3 925 400 83735400 Terrain d'exploration Fr. 750 000 7 100000 20000 730 000 8 600 000 •• Terrain d'infanterie Fr. 2 505 900 4 186 760 681 800 6 986 900 176500 1 002 140 124 600 15 664600 Total Fr. 16451 000 42 770260 5 963 600 27 065 900 3 030 700 3 428 400 5 240 140 4 050 000 108000000 108000000 44

112 Place d'armes d'Aarau, construction d'un bâtiment d'enseignement et réfection du bâtiment du commandement (8 940 000 fr.) On se proposait initialement de transférer la place d'armes d'Aarau et de la reconstruire dans la région. Par la suite, il s'est révélé qu'il était en particulier financièrement plus judicieux aussi de maintenir à Aarau le stationnement de l'école de recrues, d'y rénover les casernes, ainsi que de continuer à utiliser la place d'exercice de Schachen et la place de tir de Gehren. Le canton d'Argovie a reconstruit l'ancienne caserne d'infanterie et il a transformé la maison Général-Herzog en centre des subsistances et des loisirs. Cette construction a été mise en service en 1982. Dès lors, un nouveau contrat réglant l'utilisation future de la place d'armes d'Aarau a été conclu le 30 avril 1982 entre le canton d'Argovie et la Confédération. Ce contrat stipule notamment que la Confédération procédera à la réfection du bâtiment de commandement construit sur son terrain. Au surplus, le canton aménagera une halle à usages multiples ainsi qu'un atelier doté d'un magasin pour le matériel et d'un entrepôt. Des locaux pour le commandant d'école et les instructeurs seront aménagés dans le bâtiment du commandement. Comme celui-ci abritait le commandement d'une division, il sera possible de reprendre les locaux sans devoir en modifier la répartition. Le bâtiment d'enseignement comportera pour l'essentiel un local de théorie de compagnie, une salle de projection de films, des salles de théorie de section, des chambres à coucher pour les officiers et les instructeurs, des locaux pour l'intendance des casernes, un logement pour le concierge, ainsi que les abris pour 350 personnes. Pour arrêter le programme d'utilisation des locaux prévus dans des deux bâtiments, on a tenu compte de la modernisation déjà réalisée de la caserne d'infanterie et de la maison Général-Herzog. Il n'est pas nécessaire de renforcer l'effectif du personnel. L'usage de la place de tir de Gehren a été réglé à nouveau par contrat passé le 7 décembre 1981 avec la commune d'Erlinsbach, sur le territoire de laquelle cette place se trouve. Quant à l'utilisation de la place d'exercice de Schachen, elle n'a pas encore été réglée avec la ville d'Aarau. Coûts: Fr. Terrain 17 000 Travaux préparatoires 162 000 Bâtiments 6 949 000 Equipements d'exploitation 328 000 Aménagements extérieurs 493 000 Frais secondaires 142 000 Approvisionnement centralisé 60 000 Imprévu 445 000 Ameublement 344 000 Crédit d'engagement 8 940 000 46

H3 Caserne de Colombier; réfection par le canton de Neuchâtel, subvention de la Confédération (18000000fr.) 113.1 Généralités La place d'armes cantonale de Colombier est mise à la disposition de la Confédération en vertu d'un contrat passé en 1877 déjà. Une école d'infanterie comprenant des recrues et des cadres provenant de la Suisse romande y est actuellement logée. Le canton de Neuchâtel a décidé de maintenir la tradition de cette place d'armes cantonale. Avec les places d'exercice et de tir existantes, la place d'armes de Colombier offre de bonnes conditions pour l'instruction militaire. En revanche, il est indispensable de rénover les bâtiments des casernes et de les adapter aux conditions actuelles. La Confédération s'était tout d'abord proposé de construire ses propres cantonnements conjointement avec l'agrandissement de la place d'exercice de Planeyse. Elle y a toutefois renoncé en raison du recul du nombre des recrues, qui se fera sentir à partir de 1985, ainsi que des aménagements faits à Chamblon en faveur des écoles d'officiers d'infanterie. Elle a donc proposé au canton de Neuchâtel de procéder à la réfection et à la modernisation des casernes existantes. En sa qualité de maître de l'ouvrage, le canton de Neuchâtel a élaboré un projet en collaboration avec les offices compétents de la Confédération. Ce projet a été approuvé le 20 octobre 1981 par le Grand Conseil du canton de Neuchâtel. Par la suite et en complément à ce projet, une halle à usages multiples, une halle pour l'Intendance du matériel de guerre et le corps des gardes-fortifications, ainsi que les installations servant à l'instruction des écoles seront construites sur la place d'exercice de Planeyse appartenant à la Confédération. Nous envisageons d'inscrire ces ouvrages dans l'un de nos prochains messages sur les constructions. 113.2 Projet Le projet soumis par le canton de Neuchâtel est fondé sur les directives du chef de l'instruction concernant la construction de places d'armes, pour autant que celles-ci s'appliquent à des bâtiments historiques et dignes d'être protégés. Il comprend la réfection des casernes 1 et 2, la construction d'une caserne 3 à l'emplacement du manège qui sera démoli, ainsi que la construction d'un bâtiment devant abriter les sous-officiers et les cuisines. Les cantonnements et les équipements sanitaires des trois étages de la caserne 1 seront rénovés. Les deux sous-sols continueront d'être occupés par l'arsenal dans leur état actuel. Dans la caserne 2, il est envisagé de refaire la cantine du rez-de-chaussée, ainsi que les cantonnements et les équipements sanitaires des 1er et 2e étages, de même que d'aménager une salle de projection de films dans les combles. 47

La caserne 3 comprendra deux sous-sols avec buanderie et ateliers pour l'exploitation d'arsenal, des abris pour 154 personnes, des locaux de séchage, des magasins et locaux d'arrêts pour la troupe et enfin, quatre étages affectés au logement de la troupe. Le bâtiment pour les sous-officiers et les cuisines sera aménagé à la place des douches actuelles et de l'aile des cuisines; à cet effet, les bâtiments devront être démolis jusqu'au niveau du rez-de-chaussée. Il est prévu, au sous-sol, d'adapter la chaufferie centrale existante, au rez-de-chaussée, d'aménager les cuisines et, dans les deux étages, de créer les logements pour les sous-officiers ainsi que les installations sanitaires. Il importe de procéder aussi à la réfection des locaux de l'infirmerie. Le caractère de l'ensemble des bâtiments, formant un château, sera préservé grâce à des dispositions d'ordre architectural. Après la modernisation, les installations pourront abriter 586 militaires. Coûts : Fr- Travaux préparatoires 1 670 000 Bâtiments 22 097 000 Equipements d'exploitation 1 334 000 Aménagements extérieurs 183 000 Frais secondaires 251 000 Imprévu 1 284 000 Ameublement 131 000 Total des frais de construction :... 26 950 000 L'usage de la place d'armes de Colombier a fait l'objet d'un nouveau contrat valable jusqu'en 2080, contrat qui règle aussi la modernisation des casernes. La Confédération assume 80 pour cent de la valeur des installations. Sa part se

présente comme il suit: - Frais de modernisation et de réfection (arrondis), selon Fr. l'indice du coût de la construction du 1er avril 1980, qui était alors de 116,5 points 27 000 000 - Valeur actuelle des bâtiments 6 000 000 Valeur totale de l'installation

### **E. 33**

180 000 125 Réfection de pistes et de voies de roulement sur des aéro- dromes militaires (1 500 000 fr.) Les premières pistes à revêtement dur des aérodromes militaires ont été aménagées au cours du service actif et durant la période qui lui a fait im- médiatement suite. Elles ont remplacé les pistes herbeuses et elles font par- tie aujourd'hui encore des pistes agrandies progressivement. Faute de maté- riaux de construction, le revêtement posé à l'époque sur les pistes en dur était trop mince. Par suite du vieillissement et la charge plus forte imposée aux pistes, des dommages toujours plus importants affectent les tronçons les plus anciens. Ces dommages compromettent la sécurité de vol et entraî- nent des frais d'entretien et de réparation de plus en plus élevés. 56

Par vos arrêtés du 26 septembre 1979 (FF 7979 II 1003) et 25 janvier 1982 (FF 1982 i 200), vous avez ouvert un crédit total de 3 500 000 francs desti- né à l'amélioration de tronçons de pistes et de voies de roulement sur des aérodromes de guerre. Le crédit d'engagement demandé de 1 500 000 francs permettra de procéder à la réfection d'autres tronçons défectueux de pistes et de voies de roulement. Coûts : FF. Travaux préparatoires 40 000 Aménagements extérieurs 1 400 000 Imprévu 60 000 OQO Crédit d'engagement 1 500 000 13 Constructions destinées à la logistique 131 Réfection et agrandissement des ateliers à Buochs-Ennet- biirgen, Ire étape (7 100 000 fr.) L'exploitation de Buochs-Ennetburgen de l'Office fédéral des aérodromes militaires emploie dans ses ateliers 348 agents et 64 apprentis. Elle assume la tâche d'organe d'entretien des avions de combat, des propulseurs, des en- gins guidés d'aviation, des systèmes électroniques, des véhicules spéciaux et du matériel d'infrastructure. Cette exploitation revêt une grande impor- tance économique pour le canton de Nidwald. C'est elle qui forme le plus grand nombre d'apprentis et elle se classe en seconde position dans ce can- ton en ce qui concerne l'effectif de son personnel. Une halle de montage et un bâtiment d'exploitation ont été construits au début du dernier service actif. L'évolution prodigieuse dans les domaines du matériel aéronautique, de l'électronique et des moyens de production a nécessité sans relâche des adaptations et agrandissements des ateliers. Quel- ques bâtiments neufs et plusieurs provisoires, des annexes ou transforma- tions ont été réalisés au cours des années. La structure de l'exploitation, avec ses nombreux ateliers fortement disséminés est devenue très compli- quée. L'attribution de tâches sans cesse nouvelles a fait que l'effectif du per- sonnel a passé de 270 en 1950 à plus de 400 personnes. Le manque de place s'est dès lors fait lourdement sentir dans plusieurs ateliers. Au sur- plus, nombreux sont les équipements à la place de travail qui ne répondent plus aux exigences actuelles. Des études approfondies ont montré qu'il ne peut être remédié à cette si- tuation peu satisfaisante que par une réfection générale. Le programme de celle-ci s'étendra sur plusieurs années; en raison du maintien en exploita- tion de l'ensemble des ateliers, il importera de procéder par étapes. Le programme de construction de la Ire étape comprend les projets partiels suivants: 57

- Nouvelle construction de l'atelier de peinture pour les composants et pour le revêtement au pistolet d'avions entiers;
- Ateliers pour les travaux de nature similaire tels que projections de sable, traitements préalables, métallisation au pistolet et émaillages;
- Nouvelle construction d'un local permettant de tester l'usure des maté- riaux;
- Agrandissement de l'atelier des engins guidés d'aviation, pour l'entretien des engins guidés Maverick; -

Agrandissement du banc d'essai des systèmes d'armes d'engins guidés, dans un ancien abri pour avions; - Adaptation de l'infrastructure sur des aérodromes de guerre, pour la maintenance des engins guidés Maverick. Coûts : Fr. Travaux préparatoires 271 000 Bâtiments 4 611 000 Equipements d'exploitation 1 259 000 Aménagements extérieurs 270 000 Frais secondaires 69 000 Approvisionnement centralisé 49 000 Imprévu 339 000 Ameublement 232 000 Crédit d'engagement 7 100 000 132 Magasin de munitions souterrain dans la Suisse orientale (15250000fr.) Cet ouvrage sert à l'entreposage de la munition des obusiers blindés, qui ont été achetés dans le cadre du programme d'armement de 1979. L'acquisition du terrain requis est assurée. Le volume et la surface nécessaires, ainsi que l'équipement et l'agencement des locaux sont conformes aux prescriptions techniques sur le magasinage de munitions; ils doivent permettre une maintenance sûre et rapide. Lors des études touchant l'implantation et la conception de cette installation souterraine, on a tenu compte des critères d'ordre militaire, géologique et technique aussi bien que de la sécurité extérieure et de la protection des sites. L'exploitation et l'entretien du magasin sont assurés, en temps de paix, par l'Intendance du matériel de guerre. Il n'est pas nécessaire de renforcer l'effectif du personnel. En cas de mobilisation de guerre, l'installation sera reprise par la troupe. COÛTS: Fr. Terrain 200 000 Génie civil • 11 470 000 Installations techniques 1 953 000 Imprévu 1 347 000 Ameublement 280 000 Crédit d'engagement 15 250 000 58

133 Mesures visant à renforcer la sécurité dans des magasins de munitions souterrains; I" étape (2 500 000 fr.) Le nouveau système d'entreposage des munitions sur des palettes requiert aussi l'adaptation aux exigences sur la sécurité de plusieurs dépôts de munitions. Des aménagements dans les galeries empêcheront, en cas de catastrophe, toute répercussion possible sur les magasins secondaires. Montés il y a plus de trente ans, les éclairages des magasins à munitions ont été contestés par l'Inspection fédérale des installations à courant fort et ils doivent être remplacés. Coûts: Fr. Démolitions et démontages 580 000 Adaptations et modifications 1 506 000 Aménagements extérieurs 190 000 Imprévu 224 000 Crédit d'engagement 2 500 000 134 Alimentation électrique de secours et réfection des installations électriques dans des exploitations de l'Intendance du matériel de guerre (2 490 000 fr.) En cas de coupures de courant, la disponibilité de 44 installations de production et d'entretien de l'infrastructure de paix doit être assurée en recourant à une alimentation électrique de secours. Il importe en même temps, d'adapter les installations électriques des exploitations aux prescriptions actuelles sur la sécurité. COÛTS: Fr. Bâtiments 2 355 150 Imprévu 134850 Crédit d'engagement 2 490 000 135 Construction d'un dépôt de carburants (2 950 000 fr.) Conjointement à la réalisation de la conception du soutien 77, il est nécessaire de créer des dépôts souterrains de carburants et de lubrifiants décentralisés. La troupe pourra être ravitaillée de la manière la plus favorable possible. Dans le cadre du message sur les constructions de 1982, vous avez autorisé l'aménagement d'un premier dépôt en Suisse orientale. Les transferts de carburants s'effectuent par camions-citernes, alors que la remise d'essence à la troupe se fait en bidons (jerricans). Ces derniers sont remplis par des pompes mobiles. Les positions respectives de la route d'accès et de l'aire de dépôt permettent d'utiliser ainsi un moyen de transbordement rationnel. 59

Le programme comprend la construction de surfaces pour l'entreposage des carburants, des lubrifiants, des produits d'entretien, ainsi que des engins nécessaires à l'exécution des travaux d'exploitation et d'entretien. Toutes les places de transvasement des carburants, les réservoirs et les surfaces d'entreposage sont conformes aux dispositions sur la protection

des eaux. Le terrain nécessaire à l'aménagement est assuré par contrat. Les PTT sont intéressés à ce projet à raison de 50 pour cent. En contrepartie, ils peuvent disposer de la moitié des carburants entreposés, étant entendu qu'en cas de besoin, cette quantité peut leur être livrée à partir de l'im- porte quel dépôt du Commissariat central des guerres. L'exploitation du nouveau dépôt de carburants est confiée au Commissariat central des guerres. Coûts: Fr. Travaux préparatoires 25 000 Bâtiments 555 000 Equipements d'exploitation 2 460 000 Travaux de génie 2 477 000 Imprévu 293 000 Equipement intérieur 90000 Total des frais 5 900 000 Participation PTT ' 2 950 000 Crédit d'engagement 2 950 000 136 Déplacement des amenées de carburants d'un aérodrome militaire (2 300 000 fr.) L'Inspection fédérale des pipelines a contesté les amenées de carburants sé- parant, sur une distance de quelque deux kilomètres, le poste de transvase- ment sur voie de chemin de fer et l'installation de réservoirs. Au surplus, la commune intéressée se propose de réaliser, au cours des prochaines années, divers projets de construction dans cette région, ce qui requiert aussi un dé- placement. L'amenée doit dès lors être réaménagée à travers une zone in- terdite à la construction, longeant la piste de l'aérodrome. Ce déplacement supprime 21 puits de vidange et d'aération, qui nécessi- taient jusqu'ici de longs travaux de contrôle et d'entretien. COÛTS: Fr. Terrain 21 000 Travaux préparatoires 95 000 Bâtiments 50 000 Equipements d'exploitation 1 390 000 Aménagements extérieurs : 590 000 Frais secondaires 16 000 Imprévu 138000 Crédit d'engagement 2 300 000 60

137 Parc centralisé de matériel de fortifications à Bitten (44 900 000 fr.) La fourniture de matériel technique de fortifications, d'éléments de cons- truction et de matériel d'installation, ainsi que d'appareils, mobilier et équipements aux ouvrages fortifiés et aux autres constructions et installa- tions du renforcement du terrain est assurée par une organisation de ravi- taillement exploitée par l'Office fédéral du génie et des fortifications. Créée vers le milieu des années quarante, cette organisation était composée, jus- qu'à une date récente encore, d'une exploitation de base à Interlaken, de parcs décentralisés de matériel de fortifications à Saint-M aurice, Sächseln, Andermatt et Mels, ainsi que d'un poste d'approvisionnement d'éléments de construction à Birrfeld. Pour entreposer le matériel, loger les ateliers et les bureaux, ces exploitations disposaient généralement de halles d'entrepo- sage simples, de baraques ou d'autres constructions provisoires de même nature aménagées au cours des années trente ou quarante. Bien que les conditions d'exploitation et d'entreposage n'aient cessé d'être améliorées, les locaux et équipements ne sont plus suffisants pour faire face au volume croissant du matériel. Ils ne permettent plus de le gérer ni de le mettre en état rationnellement. Vu qu'il n'a pas été possible de prolonger le droit de superficie arrivant à échéance en 1980 à Mels, que le contrat de location concernant Birrfeld a été résilié à court terme par les CFF et que les terrains à Saint-Maurice et Andermatt ont dû être libérés à d'autres fins, ces quatre exploitations de ra- vitaillement ont été supprimées au cours des dernières années. En vue de mieux assurer le ravitaillement et les évacuations, et de faire un meilleur emploi du personnel et des moyens d'exploitation, les réserves nécessaires ont été regroupées dans le parc du matériel de fortifications de Sächseln. Il s'agissait, au départ déjà, d'une solution transitoire. L'entreposage de maté- riel à Sächseln et environs, a nécessité l'aménagement de magasins provi- soires supplémentaires et, en partie, la location de locaux privés. Les biens doivent souvent être entreposés dans des conditions peu satisfaisantes ou dans des locaux non appropriés. Aux fins de mettre un terme à ces conditions inacceptables, ainsi que d'as- surer une gestion moderne du matériel, il importe de construire un nou- veau parc de matériel centralisé. Le programme comprend: - Un bâtiment administratif, avec des bureaux, un magasin du

service du feu, un garage pour les véhicules, ainsi que deux logements de service; - Des ateliers pour l'entretien et la mise en état de biens d'entreposage de tout genre, au rez-de-chaussée; dans le sous-sol, un abri pour 50 personnes, une chaufferie centrale, un local de transformateurs, un local pour le réservoir de mazout et une soute à charbon; - Un entrepôt à rayons de 22,5 m de hauteur pour le magasinage au moyen de palettes, un entrepôt à rayons de 13 m de hauteur pour le magasinage de petites pièces, entrepôt intermédiaire, expédition et un magasin pour les objets de literie; 61

- Halle intermédiaire et halle, toutes deux pour l'entreposage de surface ou par empilage, avec voie ferrée de chargement; entrepôt avec voie ferrée de chargement, ainsi que des places de parc. Ce projet a pour principal avantage de permettre l'entreposage centralisé des biens de stockage fondé sur des critères propres à la gestion industrielle et en recourant à des méthodes modernes de magasinage, l'amélioration du flux du matériel et des processus de travail, l'utilisation plus judicieuse des moyens et équipements d'exploitation, l'abaissement des frais de personnel en raison d'une affectation plus rationnelle des employés, ainsi que des économies réalisées sur les investissements consacrés à l'infrastructure d'une région de fortifications. Le projet fournit en même temps des surfaces d'entreposage qui sont nécessaires au Commissariat central des guerres. L'emplacement a été choisi en tenant compte du rapport final du groupe de travail Koberio (groupe de coordination pour le maintien des emplois dans les exploitations du DMF des régions de montagne). Le canton de Claris a été consulté lors du choix de l'emplacement. Le transfert de l'ancienne exploitation de base d'interlaken permettra de fournir à la région de fortifications 12, nouvellement constituée, les bâtiments dont elle a besoin. L'exploitation existant à Sächseln sera maintenue dans une mesure limitée pour la gestion d'un secteur de matériel, ainsi que pour sauvegarder cinq emplois. Coûts : Fr. Terrain 4 733 000 Travaux préparatoires 7 648 000 Bâtiments 19 330 000 Equipements d'exploitation 1 508 000 Aménagements extérieurs 5 870 000 Frais secondaires , 653 000 Approvisionnement centralisé 1 015 000 Imprévu 2 333 000 Ameublement 1 810 000 Crédit d'engagement 44 900 000 62

#### Parc de matériel de fortifications à Bilten

14 Office fédéral de la technique d'armements 141 Agrandissement de l'installation d'essais des chocs et extension de l'installation d'étude des impulsions électromagnétiques (IEMN) à Lattigen (4 950 000 fr.) Par arrêté fédéral du 17 juin 1974 (FF 1974 II 174), vous avez ouvert un crédit d'engagement de 74 200 000 francs pour la construction du nouveau laboratoire AC et d'un centre d'instruction pour la défense contre les armes atomiques et chimiques à Spiez (centre AC). L'installation d'essais qui existait déjà a été maintenue. Outre des activités de recherche dans le domaine des effets mécaniques et électromagnétiques des armes nucléaires, cette installation sert principalement à tester des éléments de la protection collective AC de l'armée et de la protection civile. Son importance est dès lors prépondérante pour la défense générale. En sa qualité d'organe de contrôle des équipements collectifs de la protection AC, fabriqués pour la plus grande partie par des entreprises privées, l'installation doit être adaptée à la technique moderne et aux exigences accrues en la matière. Le programme comprend les ouvrages suivants: Agrandissement de l'installation d'essais des chocs L'aménagement d'une machine d'essais des chocs de 12 tonnes permettra de tester les chocs verticaux dans les deux sens, ce qui n'a pas encore pu être simulé en Suisse. L'installation verticale projetée sera intégrée à l'équipement horizontal existant. Un système de levage mobile sera aménagé pour les deux installations.

Une halle non chauffée sera construite pour protéger l'installation des intempéries. Halle des antennes IEMN L'installation de Lattigen est, pour la défense générale, l'organe technique et de contrôle dans le domaine des impulsions électromagnétiques. Elle a principalement pour tâche de préparer et d'exploiter des simulateurs servant à tester des ouvrages IEMN protégés. Pour ce faire, elle se sert aussi bien d'appareils fixes servant à contrôler des objets mobiles que d'équipements mobiles pour tester des ouvrages stationnaires. La halle des antennes est composée d'une station de générateurs et d'une place bétonnée. Constructions pour le simulateur mobile de chocs électromagnétiques MEMPS Les crédits du programme de recherche, de développement et d'essai pour 1983 doivent servir, comme prévu, à acquérir un simulateur mobile IEMN en vue de tester des ouvrages fixes. Celui-ci servira à examiner de gros objets, tels que des chars, des avions ou des équipements industriels. Un emplacement fixe est nécessaire à cet effet à Lattigen. Les mesures suivantes seront prises dans ce domaine des constructions: 64

- Aménagement de deux plates-formes d'essais de 200 m<sup>2</sup> de surface chacune, avec accès pour les véhicules à roues ou à chenilles; - Construction d'un abri de 18 nr comme lieu de travail de l'équipe de mesure; - Aménagement d'une surface pour la mise en place de la cabine mobile de mesure, déplacement de socles de base des antennes et installations pour le courant électrique, l'eau, l'air comprimé et le téléphone. Transformation d'un bâtiment de laboratoires et de bureaux Cette transformation permettra de procéder, dans une unité d'exploitation, aux essais des modèles pour l'Office fédéral de la protection civile, Réaménagement des places de parc et réfection de la clôture La clôture à l'est de l'installation de Lattigen sera adaptée aux dispositions sur la sécurité. Le nombre des portes sera ramené de 6 à 4. De ce fait, le parc de stationnement se trouvera à l'extérieur de la clôture. Transfert d'un dépôt de matériau de base et aménagement d'un parc de stationnement pour la Fabrique de poudre de Wimmis Aux fins de permettre le montage de l'antenne extérieure et du simulateur IEMN, il importe de transférer un dépôt de matériau de base sur le périmètre de la Fabrique de poudre de Wimmis. Il faudra recourir à cet effet à deux places de parc proches du raccordement à la voie ferrée. Elles seront recouvertes d'une toiture sommaire. On peut ainsi aménager le parc de remplacement à l'extérieur du périmètre, ce qui est nécessaire pour des raisons de sécurité. CoûtS: Fr. Terrain

### **E. 38**

000 Travaux préparatoires 344 700 Bâtiments 1 925 300 Equipements d'exploitation 1 328 000 Aménagements extérieurs 877 300 Frais secondaires 31 700 Approvisionnement centralisé 55 000 Imprévu 250 000 Ameublement 100 000 Crédit d'engagement 4 950 000 15 Protection des eaux (9 450 000 fr.) Aux fins de poursuivre l'adaptation d'ouvrages et d'installations des exploitations militaires aux dispositions de la loi fédérale du 8 octobre 1971 sur la protection des eaux contre la pollution, il est nécessaire de disposer d'un crédit de programme pour prendre à court terme des mesures visant à protéger les eaux contre leur pollution, ainsi que de deux crédits d'ouvrage, 5 Feuille fédérale. 135' année. Vol. II 65

l'un pour la préparation des eaux usées de la place d'armes de Bure et l'autre concernant les bâtiments et installations militaires se trouvant près du col du Gothard. Crédit de programme pour la protection des eaux Au cours des dernières années, vous avez ouvert plusieurs crédits qui ont permis de prendre des dispositions propres à protéger les eaux dans de nombreuses entreprises et d'établir des raccordements au réseau des stations communales ou régionales d'épuration des eaux usées. Le dernier crédit de 10 millions de francs a été ouvert par arrêté fédéral du 17 décembre 1980 (FF 1980 III 1439). D'après la zone

d'implantation, l'âge, l'état et la capacité des réservoirs de combustibles et de carburants, ainsi que selon le degré de sécurité atteint, le Département fédéral de l'intérieur et les cantons ordonnent l'exécution de mesures d'aménagement à court terme. Lorsqu'il s'agit de citernes à ma- zout, de réservoirs de carburants pour les génératrices de secours et les installations de réservoirs d'exploitation, les travaux d'adaptation et les équipements de sécurité doivent être exécutés en même temps que la prochaine révision des citernes fixée légalement. Les citernes et les conduites qui ont des fuites doivent être remplacées ou mises hors service à bref délai. Il faut encore disposer d'un crédit de programme de sept millions de francs afin de poursuivre les travaux, qu'il importe d'entreprendre sans retard pour assurer la protection des eaux, notamment des eaux ménagères usées et des installations de combustibles et de carburants. Le Département militaire fédéral est compétent pour libérer le crédit selon le degré d'urgence ou l'importance du projet. Préparation des eaux usées s'écoulant des postes de lavage des chars de la place d'armes de Bure La Confédération a fait construire à l'époque de grands bassins séparateurs des huiles destinés à purifier les eaux usées provenant des postes de lavage des chars et des places du service de parc. Après la mise en exploitation de ces postes de lavage, on s'est rendu compte que les impuretés parvenant dans les séparateurs d'huiles restaient en suspension dans l'eau sous forme de fines substances, si bien qu'elles n'étaient retenues que dans une faible mesure. De ce fait, de grandes quantités de boues argileuses et chargées d'hydrocarbures parviennent dans les affluents de FAUaine. Aux fins de respecter les valeurs limites prescrites, il importe de traiter les eaux usées dans une installation de floculation. L'installation sera aménagée dans le périmètre de la station d'épuration des eaux usées qui existe déjà. Elle peut être exploitée et entretenue sans personnel supplémentaire. Réfection des canalisations des ouvrages et installations militaires sur le col du Gothard L'adaptation technique des canalisations des eaux de rebut des ouvrages et installations militaires sur le col du Gothard doit être réalisée, pour des rai- 66

sons d'économie, avec les ouvrages de la Fondation du Saint-Gothard et de la société Aare-Tessin SA pour l'électricité. Des conditions secondaires liées à la topographie, au climat et à la circulation ne permettent que des étapes de réalisation limitées. Ce sont en premier lieu les déversements dans les petits lacs sans écoulement qu'il importe de soumettre à la réfection. Coûts: Fr. Crédit de programme pour des mesures de protection des eaux 7 000 000 Préparation des eaux usées à Bure 1 450 000 Réfection des canalisations sur le col du Gothard 1 000 000 Crédit d'engagement 9 450 000 2 Acquisitions de terrain 21 Places d'armes, places de tir et places d'exercice (10 000 000 fr.) Au cours des dernières années, vous avez ouvert plusieurs crédits pour permettre l'acquisition de terrain destiné à la création de nouvelles places d'armes, de tir et d'exercice ou l'agrandissement de celles qui existent déjà. Le dernier crédit a été ouvert par l'arrêté fédéral du 29 novembre 1982 (FF 1982 III 1088); il s'élevait à cinq millions de francs. Ces crédits ont permis d'acquérir le terrain qui est nécessaire pour l'instruction sur les places d'armes de Sion, Liestal (place de tir Seltisberg), Bremgarten, Bière, Airolo, Rothenthurm, Walenstadt, Frauenfeld et Bernhardszell. En dépit de sérieuses difficultés rencontrées dans l'achat de terrains, il importe que la création de nouvelles places pour l'instruction soit poursuivie. Il y a lieu notamment de préparer des places de tir pour l'instruction aux engins antichars guidés Dragon ainsi que de la défense antichar de manière générale, conformément au rapport du 1er septembre 1976 sur la situation et la planification dans le domaine des places d'armes, d'exercices et de tir. Etant donné que, souvent, des acquisitions de terrain ne peuvent être effectuées qu'à bref délai, il est nécessaire que les crédits requis soient disponibles

préalablement. C'est de cette façon seulement qu'il sera possible de créer, en temps opportun et à l'avantage de la Confédération, des places supplémentaires pour l'instruction de la troupe. Aux fins de mener à chef quelques projets, notamment Rothenthurm, Airolo et Bernhardszell, il faut disposer d'un nouveau crédit d'engagement de 10 millions de francs. Il est nécessaire au surplus d'assurer ainsi l'usage de nouvelles places de tir sises principalement dans la région des Alpes. Les projets sont inscrits dans «Les bases, les conceptions, les plans sectoriels et les projets de la Confédération» de décembre 1980 publiés conformément à l'article 13 de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (RS 700). 67

22 Dégagement des zones d'approche et d'envol sur divers aérodromes militaires (3 000 000 fr.) Pour des raisons de sécurité, il importe que les zones d'approche et d'envol des aérodromes militaires ne soient pas entravées par des obstacles de toute nature. L'achat même de terrains situés dans les couloirs d'approche et dans certains cas, l'acquisition de droits réels, tels que l'interdiction de bâtir ou restriction de ce droit, ont permis, ces dernières années, d'empêcher la réalisation de constructions proches des zones d'approche et d'envol de divers aérodromes. Les arrangements de nature juridique ont été pris il y a des années déjà, compte tenu de l'ordre d'urgence et des possibilités offertes. Des arrêtés fédéraux antérieurs ont déjà ouvert les crédits nécessaires à cet effet. Un nouveau crédit d'engagement de 3 millions de francs est indispensable pour continuer dans cette voie. COÛTS: Fr. Suisse orientale 1 500 000 Valais 1 000 000 Installations 500 000 Crédit d'engagement 3 000 000 23 Acquisition de terrain pour les besoins de l'Intendance du matériel de guerre (8 700 000 fr.) L'achat de terrain en vue de réaliser des projets de construction à moyen et à long terme rencontre de plus en plus de difficultés. Il est dès lors nécessaire d'ouvrir suffisamment tôt les négociations indispensables. Cet objectif ne peut toutefois être atteint que si l'on parvient à agir rapidement lorsque se présente une possibilité d'achat. C'est pour cette raison dès lors que souvent les acquisitions de terrain ne peuvent pas être proposées dans le même message que celui qui vous soumet le projet de construction. Par le programme d'armement de 1979, vous avez autorisé l'acquisition d'obusiers blindés. Pour les entreposer, il importe de construire des dépôts supplémentaires dans les secteurs des corps d'armée de campagne 2 et 4. Ces projets feront l'objet de l'un de nos prochains messages sur les constructions. Les crédits d'engagement nécessaires à cet effet s'élèvent à six millions de francs. Pour entreposer des biens militaires, l'Intendance du matériel de guerre a loué deux halles se trouvant sur un bien-fonds à Schinznach. Les propriétaires se proposent de vendre le terrain ainsi que les halles. L'Intendance du matériel de guerre a donc la possibilité d'acquérir le bien-fonds, ainsi que trois halles d'entreposage. Le coût est de 1 700 000 francs. Du terrain doit être acheté pour améliorer les accès et les aires de stationnement de diverses exploitations. Pour qu'il soit possible de traiter avec 68

succès, il importe que les crédits nécessaires - entre 100 000 et 200 000 francs dans le cas particulier - soient disponibles à court terme. Un crédit de programme d'un million de francs est dès lors nécessaire pour financer de telles acquisitions de terrain. Coûts : et. Dépôts décentralisés dans les secteurs des corps d'armée de campagne 2 et 4 6 000 000 Bien-fonds à Schinznach avec 3 halles d'entreposage 1 700 000 Crédit de programme 1 000 000 Crédit d'engagement 8 700 000 24 Acquisition de terrain pour les ouvrages de commandement et d'exploitation du corps des gardes-fortifications (5 850 000 fr.) Par son ordonnance du 29 octobre 1980 sur la révision 1980 de l'organisation des troupes, le Conseil fédéral a décidé

de réorganiser le corps des gardes-fortifications. L'effectif et le regroupement géographique de ce corps ont pour conséquence de nécessiter la création de quelques nouvelles exploitations ou la modernisation de celles qui existent déjà. Le crédit demandé de 5 850 000 francs permettra de procéder aux acquisitions de terrain et d'immeubles suivantes: Fr.

- Extension du périmètre d'un bien-fonds à Stans-Oberdorf, servant d'exploitation de ravitaillement et d'évacuations à l'Office fédéral des aérodromes militaires, en vue de la construction d'un bâtiment administratif et d'exploitation d'une région de fortifications 650 000
- Acquisition d'une parcelle dans la commune d'Arth pour la construction d'un bâtiment utilitaire d'un secteur de fortifications 300 000
- Achat sous forme de propriété par étage dans l'ouvrage polyvalent de la commune de Brienz et dans l'atelier de — l'autoroute Wil du canton de Saint-Gall, pour les besoins d'une compagnie d'ouvrages, dans chaque cas 1 000 000
- Acquisition d'une parcelle à Biasca en vue de la réalisation d'un projet de construction en commun des exploitations d'une région de fortifications et de l'Arsenal fédéral de Biasca I 400 000
- Achat du garage des automobiles postales à Thusis et d'une parcelle contigue pour les besoins d'une région de fortifications 1 500 000

- Crédit de programme 1 000 000" Crédit d'engagement 5 850 000 69

3 Demandes de crédits additionnels 31 Arrête' fédéral du 27 septembre 1977 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain (FF 7977 III 271) 311 Poudrerie militaire de Wimmis, réfections visant à protéger les eaux dans les installations de réservoirs Frais supplémentaires dus au renchérissement (1 300 000 fr.) Le 27 septembre 1977, vous avez ouvert un crédit d'engagement de 8 640 000 francs destiné à des réfections visant à protéger les eaux dans les installations de réservoirs de la Poudrerie militaire de Wimmis. Les travaux prendront fin durant le second semestre de l'année. Des difficultés survenues pendant les travaux, des équipements supplémentaires apportés aux bâtiments et appareils, ainsi que des modifications rendues nécessaires pour des raisons techniques de procédés ont été la cause de frais supplémentaires imprévisibles. Le poste réservé aux imprévus a été utilisé en grande partie pour couvrir ces frais. L'estimation des frais a été fondée sur l'indice des prix du 1er avril 1976, qui était alors de 97,2 points (1977=100). Cet indice avait passé, le 1er avril 1982, à 135,6 points. L'indice moyen du renchérissement, observé durant la période des travaux, s'élevait à 19,4 pour cent, ou 1 676 780 francs. Un crédit additionnel de 1 300 000 francs suffira pour achever les travaux. Le crédit d'engagement initial, de 8 640 000 francs, sera donc majoré de 1 300 000 francs et passera à 9 940 000 francs. 312 Réfection de cantonnements en montagne Frais supplémentaires dus au renchérissement (850000fr.) Par le même arrêté du 27 septembre 1977, vous avez ouvert un crédit d'engagement de 6 600 000 francs pour la construction de quatre autres cantonnements, ainsi que pour la mise en état d'un cantonnement existant. Hormis la construction d'un ouvrage, qui a dû être ajournée pendant plus de trois ans en raison des difficultés rencontrées dans l'achat du terrain, les travaux sont terminés. Les crédits partiels ouverts à cet effet sont épuisés. Un crédit partiel de 3 275 000 francs est encore disponible pour la construction du dernier cantonnement. Entreprise au printemps de 1981, sa réalisation a bien progressé, de sorte que la troupe pourra vraisemblablement en prendre possession à fin 1983. L'estimation des frais a été fondée à l'époque sur l'indice des prix du 1er avril 1976, qui était alors de 97,2 points (1977=100). Cet indice avait passé, le 1er avril 1982, à 135,6 points. L'indice moyen du renchérissement s'élevait à 38 pour cent. 70

Le poste réservé aux imprévus, inscrit dans le devis, a été utilisé en grande partie pour couvrir les dépenses découlant de difficultés survenues pendant les travaux, notamment

ceux effectués dans la roche, ainsi que pour permettre des déneigements supplémentaires. Grâce à des conditions favorables d'adjudication des travaux, seul un crédit additionnel de 850 000 francs est nécessaire pour compenser le renchérissement. Le crédit d'engagement initial, de 6 600 000 francs, sera donc majoré de 850 000 francs et passera à 7 450 000 francs. 32 Arrêté fédéral du 19 septembre 1978 concernant . des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain (FF 1978 II 909) 321 Fabrique de munitions d'Altdorf; usine, exploitations auxiliaires et halle d'entreposage Frais supplémentaires dus au renchérissement (1 000 000 fr.) L'arrêté susmentionné a ouvert un crédit d'engagement de 9 300 000 francs pour la construction de l'usine, des exploitations auxiliaires et d'une halle d'entreposage destinées à la Fabrique de munitions d'Altdorf. Il a fallu attendre juillet 1980 pour mettre les travaux en chantier. Le bâtiment a pu être mis en exploitation en août 1982. Les aménagements extérieurs seront terminés en automne 1983. L'estimation des frais a été fondée à l'époque sur l'indice des prix du 1<sup>er</sup> avril 1977. Le renchérissement a fortement augmenté par la suite; il a été en moyenne de 35 pour cent. Les frais supplémentaires dus au renchérissement n'ont pu être couverts que partiellement par le poste réservé aux imprévus. Compte tenu des estimations de l'organe technique, il faut s'attendre à ce que les frais supplémentaires dus au renchérissement s'élèvent à 1 million de francs jusqu'à la fin des travaux, somme pour laquelle un crédit additionnel est demandé. Le crédit d'engagement initial, de 9 300 000 francs, sera donc majoré de 1 000 000 de francs et passera à 10 300 000 francs. 322 Ouvrage souterrain pour la fabrication d'appoint et l'entreposage de produits pharmaceutiques Frais supplémentaires dus au renchérissement (11940000fr.) Par le même arrêté du 19 septembre 1978, vous avez ouvert un crédit d'engagement de 29 160 000 francs pour la construction d'un ouvrage souterrain pour la fabrication d'appoint et l'entreposage de produits pharmaceutiques. L'ouvrage souterrain servira à assurer la fourniture des médicaments requis par la population et l'armée après l'arrêt de la production dans l'industrie pharmaceutique. Il est actuellement en construction et sera terminé vraisemblablement vers la fin de 1983. 71

La transformation de l'ouvrage entraîne des dépenses supplémentaires importantes, notamment à l'échelon des travaux du génie civil. Le matériel prévu à l'origine pour recouvrir les parois de la galerie s'est révélé inapproprié et il a fallu le remplacer par un produit notablement plus coûteux. Déduction faite de la somme de 2 165 000 francs inscrits pour les imprévus, la dépense supplémentaire a été de 2 440 000 francs. Il a fallu, de plus, adapter aux connaissances actuelles la protection contre les impulsions électromagnétiques. Les frais supplémentaires sont de 1 080 000 francs. L'estimation des frais est fondée sur l'indice des prix du 1<sup>er</sup> avril 1977, qui était alors de 100,0 points. Le 1<sup>er</sup> avril 1982, l'indice s'inscrivait à 135,6 points, ce qui correspond à un renchérissement moyen de 32,6 pour cent, ou 9 510 000 francs. Sur cette somme, 8 420 000 francs sont nécessaires pour achever les travaux. Le crédit additionnel nécessaire se compose comme il suit: Fr. Difficultés imprévues rencontrées au cours des travaux ... 4 605 000 . / . poste «Imprévu» 2 165 000 2 440 000 Adaptation de la protection IEMN 1 080 000 Compensation du renchérissement 8 420 000 Total du crédit additionnel 11 940 000 Le crédit d'engagement initial de 29 160 000 francs passe ainsi à

#### **E. 41**

Ateliers de construction de Thoun, halle d'intégration avec une installation combinée de protection d'établissement (17650000fr.) Halle d'intégration Les progrès réalisés dans le domaine de l'électronique et de la technologie des laser ont permis de développer des

appareils de conduite du tir pour les véhicules blindés. Ainsi, il est possible de lutter contre un but plus rapidement et avec une précision accrue que ce n'est le cas avec les viseurs actuels. Les expériences tirées de la réparation des défauts constatés sur le char 68 ont également montré qu'il était absolument nécessaire de soumettre aussi tous les autres blindés à un contrôle approfondi de l'ensemble du système d'armes. Pour faire concorder les diverses parties du système à l'ensemble de celui-ci (intégration) et pour contrôler l'aptitude de fonctionnement des appareils de conduite du tir, il importe de disposer d'équipements de vérification appropriés. Ces installations volumineuses doivent être aménagées dans une halle d'intégration qui reste à construire. Les ateliers existants pour le montage et la révision des véhicules blindés sont actuellement suffisants. Pour des raisons de place et de fonctionnement, les bâtiments existants ne sauraient satisfaire aux exigences posées par l'intégration des appareils de conduite du tir. La halle d'intégration projetée doit permettre le déroulement des programmes suivants: - Intégration de 6 à 8 chars neufs ou modernisés, par mois; - déroulement parallèle de deux programmes différents; - contrôle de l'ensemble du système lors de la réparation des véhicules; - travaux d'essais. La halle sera construite de telle façon qu'il sera possible d'y tester tous les blindés de combat actuels ou futurs. Les équipements d'exploitation seront aussi adaptés à l'ensemble des types de chars. L'intégration d'une installation de conduite du tir dure 20 jours et elle porte sur 25 processus de vérification divers de 4 à 29 heures chacun. Ces processus de vérification sont effectués dans les boxes de contrôle spécialement aménagés à cet effet. Fondé sur un ordinateur, le système de vérification prévu doit être adapté en partie à chaque type de chars. 78

#### Halle d'intégration des Ateliers de construction à Thoune

La division d'intégration comprend les trois domaines suivants: - Ordinateurs (entretien, modification ou confection de nouveaux programmes de vérification); - Mesures (vérification de l'ensemble du système); - Exploitation (travaux d'achèvement). Le terrain appartenant à la Confédération, qui est prévu pour la construction, est situé à proximité immédiate des ateliers des blindés, des pistes pour les chars, des pistes d'obstacles et de la rampe de chargement sur wagons de chemin de fer. Aucun personnel supplémentaire n'est nécessaire pour l'exploitation et l'entretien des installations. Il est prévu de commencer les travaux au début de 1984. La halle d'intégration pourra être occupée au début de 1986. L'aménagement de l'installation de vérification durera jusqu'à mi-mai 1987. Par la suite, la halle d'intégration servira à soumettre les nouveaux chars de combat, qui seront alors disponibles, aux processus de vérification. Installation pour l'organisme de protection d'établissement des exploitations militaires de la Confédération à Thoune La loi fédérale du 23 mars 1962 (RS 520.1) sur la protection civile impose aux établissements l'obligation d'aménager des constructions et installations pour leur organisme de protection. Plusieurs ouvrages ont déjà été réalisés à Thoune. Le poste de commandement de secteur fait toutefois encore défaut. Le projet de construction envisagé porte sur une installation combinée de l'organisme de protection d'établissement; celle-ci ne comporte pas que des abris pour le personnel, mais sert simultanément de poste de commandement de secteur de cet organisme. L'installation sera réalisée au sous-sol, en tant que fondations de la halle d'intégration. L'infrastructure peut être ainsi utilisée en commun. Le projet comprend: - 1 poste de commandement pour la direction du secteur; - 1 installation d'attente pour les équipes et le matériel; - 4 abris pour 50 personnes chacun, dont l'un sera utilisé comme local de direction. Les variantes étudiées ont montré que le fait de relier la halle d'intégration à l'installation combinée de l'organisme de protection d'établissement constitue la meilleure

solution tant du point de vue de l'emplacement que de celui des finances. En temps de paix, les trois abris pour le personnel peuvent être utilisés comme vestiaire, locaux de séjour ou de dépôt pour le mobilier des abris. Les frais de construction et les charges d'exploitation subséquentes de cette installation seront répartis comme il suit: 50 pour cent à la charge du Département militaire fédéral; 25 pour cent à la charge des Ateliers de construction de Thoune; 25 pour cent à la charge de la Fabrique de munitions de Thoune. 80

Coûts Travaux préparatoires Bâtiments Equipements d'exploitation Aménagements extérieurs Frais secondaires Approvisionnement centralisé Imprévu Ameublement Crédit d'engagement Halle d'intégration Fr. . . . . !

#### **E. 46**

100 3 132400 6700 96400 15800 620 700 194000 177900 4 290 000 650 000 42 Fabrique fédérale de poudre de Wimmis, reconstruction de l'installation de mélange de la poudre tubulaire courte (11 300 000 fr.) Un incendie a éclaté le 20 décembre 1978 dans le bâtiment de mélange et de magasinage «Eygand», bâtiment qui a été complètement détruit. Quelque 100 tonnes de poudre pour charges propulsives sont parties en fumée. Un bâtiment de tamisage protégé par un talus de sécurité a également pris feu et il a fallu le démolir. Aux fins de s'acquitter des obligations de livraison, une installation de mélange sise à l'extérieur du périmètre de la fabrique a dû être remise en exploitation. L'installation de mélange n'a pas pu être reconstruite immédiatement, l'ancien procédé ne répondant plus aux exigences de sécurité à la place de travail. D'ailleurs, une étude avait déjà été entreprise, avant l'incendie, en vue d'une nouvelle installation de mélange répondant à des exigences de sécurité plus élevées. Vu qu'aucune documentation ne pouvait alors être obtenue en Suisse ou à l'étranger sur une installation de mélange moderne, il a fallu en tester les éléments les plus importants dans un ouvrage spécialement aménagé à cet effet dans le Gastemtal. Les essais ont porté sur l'examen: - de la sécurité quant à l'effet détonant lors de l'entreposage et pendant le processus de mélange des poudres, - de l'équidistance critique, aux fins d'éliminer toute détonation en cas d'incident, - de la construction à décompression du toit, - de l'aptitude à l'usage de contenants et d'autres éléments de construction. Ces essais ont pris fin en 1981 et les résultats constituent la base de la planification de la nouvelle installation de mélange de poudre tubulaire courte. Celle-ci remplacera toutes les installations utilisées dans ce do- 6 Feuille fédérale. 135= année. Vol. II 8 1

maine. Aux fins d'éviter les accidents, toutes les mesures de sécurité connues ont été appliquées. Le nouveau bâtiment projeté sera construit dans le secteur d'exploitation «Auwald», à proximité immédiate des nouveaux dépôts des produits finis. L'installation est conçue de telle sorte qu'il sera possible de télécommander aussi bien la gestion des dépôts intermédiaires que le processus de mélange. Il importera en même temps d'introduire un emballage conforme aux prescriptions internationales sur les transports. Le programme de construction de l'installation de mélange de la poudre tubulaire courte comprend: - Un bâtiment de mélange, en béton, avec des installations de mélange, de déchets, d'emballage, d'humidification, ainsi que la centrale de commande et des locaux pour le personnel; - Deux bâtiments de dépôts intermédiaires, en béton, subdivisés en 25 compartiments isolés, protégés des effets détonants, pouvant contenir chacun 5 tonnes de poudre pour charges propulsives, avec équipement automatique de remplissage et de prélèvement; - Un couloir de transport avec engin télécommandé; - Un dépôt de matériel d'emballage dans une halle de bois qui existe déjà et qui ne nécessite que de modestes travaux d'adaptation; - Des travaux d'aménagement extérieurs et de viabilisation. La construction de la nouvelle

installation de mélange de poudre tubulaire courte permettra de ramener à 5 personnes l'effectif du personnel de ce secteur. Actuellement, il est de 7 à 9 personnes. Le bâtiment projeté remplace, d'une part, l'installation détruite par l'incendie et, d'autre part, il renforce, comme exigé, la sécurité contre les accidents pouvant survenir lors de la fabrication de poudre pour les charges propulsives. Coûts: Fr. Travaux préparatoires 165 000 Bâtiments 7 615 000 Equipements d'exploitation 1 904 000 Aménagements extérieurs 950 000 Frais secondaires 108 000 Imprévu 533 000 Ameublement 25 000 Crédit d'engagement 11 300 000 43 Fabrique de poudre de Wimmis, dépôt de poudre et bâtiment de polissage et de découpage (1 450 000 fr.) Les normes de sécurité de la Fabrique de poudre de Wimmis prévoient notamment que la poudre de charges propulsives doit être entreposée prin-

82  
cipalement dans le périmètre de l'exploitation. A cet effet, il importe de construire quatre dépôts de poudre sur le terrain «Auwald». Trois sont déjà réalisés. La construction du quatrième vous est proposée par le présent message. Les bâtiments de polissage et de découpage doivent être rééquipés pour des raisons de sécurité. Il doit être possible de télécommander les phases du travail. Les bâtiments actuels ne se prêtent pas à l'aménagement des nouveaux équipements et, de plus, ils sont proches de ceux du nouveau dépôt de poudre. Coûts Terrain Travaux préparatoires . , Bâtiments Equipements d'exploitation Aménagements extérieurs Frais secondaires Approvisionnement centralisé Imprévu Crédit d'engagement Dépôt de poudre Fr. 18 500 304 900 27600 2000 17000 370 000 Bâtiment de polissage et de découpage Fr. 12000 751000 71000 184000 6000 56000 1 080 000 370 000 1 450 000 5 Récapitulation des crédits d'engagement Le total des crédits d'engagement demandés dans le présent message, crédits additionnels compris, se compose comme il suit: Fr. a. Projets de construction selon la liste des ouvrages (appendice 1) 367 570 000 b. Acquisitions de terrain selon la liste des ouvrages (appendice 2) ' . 27 550 000 c. Crédits additionnels selon la liste des ouvrages (appendice 3) 30 220 000 Crédits d'engagement pour le programme des constructions de 1983 425 340 000 d. Projets pour les entreprises d'armement selon la liste des ouvrages (appendice 4) 30 400 000 Total général des crédits d'engagement 455 740 000 83

6 Crédits de paiement nécessaires Le présent message prévoit des crédits d'engagement pour la somme de 455 740 000 francs au total. Le financement de ceux du Département militaire, d'un total de 425 340 000 francs selon les appendices 1 à 3 figurera à l'article 511.508.02 Constructions et installations. En outre, la part de 2 145 000 francs aux frais de construction d'une installation pour l'organisme de protection d'établissement à Thoune sera mise à la charge des crédits du Département militaire. En vertu de notre ordonnance du 26 août 1981 concernant les finances et les comptes de l'Office fédéral de la production d'armements (RS 510.529), la Fabrique de poudre de Wimmis et les Ateliers de construction de Thoune inscrivent dans leurs propres comptes le financement des ouvrages mentionnés dans l'appendice 4. Les crédits de paiement correspondants seront demandés dans le budget annuel de l'Office fédéral de la production d'armements.. L'enveloppe des investissements du Département militaire pour les années 1984 à 1987 et, partant, les crédits annuels de paiement pour la construction d'ouvrages et d'installations n'est pas encore fixée. Ce sera seulement le cas à la suite des décisions sur le plan financier de la prochaine législation, comme sur les budgets correspondants également. La réalisation des projets s'étalera sur deux à six ans, selon leur nature ou leur importance. Selon toute probabilité, on peut considérer qu'ils exigent, hormis ceux des entreprises d'armements, les crédits de paiement suivants: 1983 10 millions de francs 1986 105 millions de francs

1984

## E. 50

millions de francs Les tranches annuelles de paiement sont calculées de telle sorte qu'il sera possible de les financer, avec le solde des paiements pour de précédents programmes des constructions, au moyen des crédits de construction conformément aux perspectives financières du 4 octobre 1982. 7 Effets sur l'état du personnel Le nombre des agents supplémentaires qu'il faudra engager en raison du programme des constructions de 1983 correspond à 22 postes au maximum. Ces agents seront affectés à l'exploitation, l'entretien et l'intendance de la place d'armes de Rothenthurm. 8 Grandes lignes de la politique gouvernementale Le présent projet reste dans les limites des moyens financiers, de 7,6 milliards de francs, destinés aux investissements, que nous avons 84

annoncés dans les Grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1979-1983, chiffre 132 (FF 1980 I 586). 9 Constitutionnalité L'arrêté est fondé sur les articles 20 et 85, chiffre 10, de la constitution. 28174 85

Arrêté fédéral Projet concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 20 de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 23 février 1983\ arrête: Article premier 1 Les projets de construction, les acquisitions de terrain et les demandes de crédits additionnels présentés dans le message du 23 février 1983 sont approuvés. 2 Les crédits d'engagement ci-après sont ouverts à cet effet: a. Projets de construction selon la liste des ouvrages Fr. (appendice 1) 367 570 000 b. Acquisitions de terrain selon la liste des ouvrages (appendice 2) 27 550 000 c. Crédits additionnels destinés à couvrir les frais dus à des compléments ou au renchérissement, selon la liste des ouvrages (appendice 3) 30 220 000 d. Projets de construction des fabriques d'armements (appendice 4) 30 400 000 Art. 2 1 Le Conseil fédéral peut procéder, dans la limite des crédits d'ensemble mentionnés à l'article 1er, 2e alinéa, lettre a et d, à des transferts de peu d'importance entre les divers crédits d'ouvrage. 2 Les crédits de paiement nécessaires annuellement seront inscrits au budget. Art. 3 Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum. > FF 1983 II 37 86

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain Liste des ouvrages militaires Constructions militaires Appendice 1 Crédit d'engagement Fr. 11 Constructions destinées à l'instruction 111 Construction d'une place d'armes à Rothenthurm ... 108000000 112 Place d'armes d'Aarau, construction d'un bâtiment d'enseignement et réfection du bâtiment du commandement 8 940 000 113 Caserne de Colombier; réfection par le canton de Neuchâtel, subvention de la Confédération 18 000 000 114 Place d'armes de Mels, agrandissement et réfection .. 28800000 12 Ouvrages fortifiés et de conduite de l'armée 121 Renforcement du terrain 64 860 000 122 Installations de télécommunications 4950000 123 Ouvrage combiné pour le service d'alerte, de repérage et de signalisation d'avions 7 450 000 124 Renforcement et adaptation de l'infrastructure des bâtiments en relation avec l'avion de combat Tiger .. 33 180 000 125 Réfection de pistes et de voies de roulement sur des aérodromes militaires 1 500 000 13 Constructions destinées à la logistique 131 Réfection et agrandissement des ateliers à Buochs- Ennetbürgen, Ire étape 7 100 000 132 Magasin de munitions souterrain dans la Suisse orientale 15 250 000 133 Mesures visant à renforcer la sécurité dans des magasins de munitions souterrains, 1K étape 2 500 000 134 Alimentation électrique de secours et réfection des installations électriques dans des

exploitations de l'Intendance du matériel de guerre 2 490 000 135 Construction d'un dépôt de carburants 2 950 000 136 Déplacement des aménagements de carburants d'un aéro- drome militaire 2 300 000 137 Parc centralisé de matériel de fortifications à Bilten 44900000 87

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain 14 Office fédéral de la technique d'armements 141 Agrandissement de l'installation d'essais des chocs et extension de l'installation d'étude des impulsions électromagnétiques (IEMN) à Lattigen 15 Protection des eaux Crédit d'engagement Fr. 4950000 9 450 000 Total des ouvrages militaires 367 570 000

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain Appendice 2 Liste des acquisitions de terrain 21 22 23 24 Acquisitions de terrain Places d'armes, places de tir et places d'exercice Dégagement des zones d'approche et d'envol sur divers aérodromes militaires Acquisition de terrain pour les besoins de l'Intendance du matériel de guerre Acquisition de terrain pour les ouvrages de commandement et d'exploitation du corps des gardes-fortifications 5 850 000 Total des acquisitions de terrain 27 550 000 89

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain Appendice 3 Liste des crédits additionnels Crédit d'engagement additionnel Fr. Fr. Nouveau crédit d'engagement Fr. 31 311 32 321 322 Demandes de crédits additionnels Arrêté fédéral du 27 septembre 1977 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain (FF 1977 III 271) Poudrerie militaire de Wimmis, réfection visant à protéger les eaux dans les installations de réservoirs Frais supplémentaires dus au renchérissement 312 Réfection de cantonnements en montagne Frais supplémentaires dus au renchérissement Arrêté fédéral du 19 septembre 1978 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain (FF 7975 II 909) Fabrique de munitions d'Alt- dorf; usine, exploitations auxiliaires et halle d'entre- posage Frais supplémentaires dus au renchérissement 8 640 000 1 300 000 9 940 000 6600000 850000 7450000 9300000 1000000 10300000 Ouvrage souterrain pour la fabrication d'appoint et l'entreposage de produits pharmaceutiques Frais supplémentaires dus au renchérissement 29 160 000 11940000 41 100000 90

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain Crédit d'engagement Fr. Crédit additionnel Fr. Nouveau crédit d'engagement Fr. 323 324 325 33 Arsenal fédéral de Bulle, agrandissement et modernisation Frais supplémentaires dus au renchérissement Arsenal de Mels, agrandissement et réfection Frais supplémentaires dus au renchérissement 16600000 2000000 18600000 16480000 2500000 18980000 Déplacement d'une installation de réservoirs de carburants de ravitaillement dans la région de Berne Frais supplémentaires dus au renchérissement 17800000 1400000 19200000 Arrêté fédéral du 26 septembre 1979 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain (FF 1979111003) 331 Fabrique de munitions d'Alt- dorf, nouvel atelier de traitement des surfaces Frais supplémentaires dus au renchérissement 10 900 000 700 000 11 600 000 332 Renforcement du terrain Adjonctions au projet et frais supplémentaires dus au renchérissement 72 390 000 3 400 000 75 790 000 333 Réfection de cantonnements en montagne Frais supplémentaires dus au renchérissement 6 950 000 1 255 000 8 205 000 334 Fabrique d'armes de Berne, nouveau bâtiment de fabrication et de montage Frais supplémentaires dus au renchérissement 16100000 1400000 17500000 91

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain Crédit d'engagement Fr. Crédit additionnel Fr. Nouveau crédit d'engagement Fr. 335 34 341 342 343 Place d'armes d'Aarau, bâtiment à usage multiples sur la place de tir de Gehren Frais supplémentaires dus au renchérissement

Arrêté fédéral du 17 décembre 1980 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain (FF 7950III1439) Halles à usages multiples sur les places d'armes Frais supplémentaires dus au renchérissement Ouvrages pour les troupes de transmission Frais supplémentaires dus à des adjonctions au projet Nouvelle construction et réfection des bâtiments d'exploitation à Gluringen Frais supplémentaires dus au renchérissement 35 Arrêté fédéral du 25 janvier 1982 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain (FF 1982 1 200) 351 Place de tir de Fasiswald- Spittelberg, réfection Frais supplémentaires dus au renchérissement Total des crédits additionnels 830 000 225 000 1 055 000 9650000 410000 10060000 4 460 000 540 000 5 000 000 4 100 000 1 000 000 5 100 000 2 380 000 300 000 2 680 000 30 220 000 97

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain Appendice 4 Liste des projets de construction des entreprises d'armements 4 Ouvrages nécessaires aux entreprises d'armements 41 Ateliers de construction de Thoun, halle d'intégration avec installation combinée de protection d'établissement 42 Fabrique fédérale de poudre de Wimmis, reconstruction de l'installation de mélange de la poudre tubulaire courte 43 Fabrique de poudre de Wimmis, dépôt de poudre et bâtiment de polissage et de découpage Total des projets de construction des entreprises d'armements Crédit d'engagement Fr, 17650000 11 300 000 1450000 30 400 000 28174 93

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain (Programme des constructions de 1983) du 23 février 1983 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1983 Année Anno Band 2 Volume Volume Heft 15 Cahier Numero Geschäftsnummer 83.017 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 19.04.1983 Date Data Seite 37-93 Page Pagina Ref. No 10 103 685 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.